



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## lois de finances

Question écrite n° 45410

### Texte de la question

M. Michel Zumkeller interroge M. le ministre des affaires étrangères sur le traitement des subventions attribuées, dans le cadre de la "réserve parlementaire", sur proposition de la commission des finances de l'Assemblée nationale et inscrites à son budget. Il souhaite connaître le délai de traitement de ces dossiers, depuis leur attribution au début de chaque année civile.

### Texte de la réponse

La réserve parlementaire fait, chaque année, l'objet d'un amendement à la loi de finances. Après le vote de cette dernière, la commission des finances de l'assemblée nationale communique aux services du ministère des affaires étrangères une liste de bénéficiaires des crédits de la réserve parlementaire émergeant sur les programmes du MAE. Cette liste précise le nom de l'organisme bénéficiaire, le nom du parlementaire qui le subventionne, le montant de la subvention ainsi que son imputation budgétaire et l'objet. Chaque député doit aussi parallèlement prendre l'attache du bénéficiaire afin de lui préciser la procédure. Les services du MAE sont, dès cet instant, à la disposition des bénéficiaires pour instruire le dossier réglementaire de demande de subvention qui doit leur parvenir avant le 30 septembre de l'année. Tout dossier complet est traité sans délai, dans le cadre de la procédure budgétaire et des dispositions de la LOLF. Les paiements interviennent généralement dans un délai d'un mois et demi.

### Données clés

**Auteur :** [M. Michel Zumkeller](#)

**Circonscription :** Territoire de Belfort (2<sup>e</sup> circonscription) - Union des démocrates et indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 45410

**Rubrique :** Finances publiques

**Ministère interrogé :** Affaires étrangères

**Ministère attributaire :** Affaires étrangères

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [10 décembre 2013](#), page 12755

**Réponse publiée au JO le :** [7 janvier 2014](#), page 52